

## COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

du lundi 30 novembre 2020 à 10 h 30  
audio via Skype entreprise

Sous la présidence de :

**Madame Anne-Claire BOUX**

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Politique de la Ville

**Titulaires :**

**Laurence GIRARD**, Secrétaire Générale Adjointe en charge de la DDCT

**Geneviève HICKEL**, Sous-Directrice des Ressources

**Suppléant·e :**

**François TCHEKEMIAN**, Directeur Adjoint de la DDCT

**Marie COLOU**, Sous-Directrice de la de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne

\*\*\*\*\*

**Expert·es :**

**Jérémie SUISSA**, Directeur de cabinet d'Anne-Claire BOUX

**Maxime CROSNIER**, Chef de cabinet d'Anne-Claire BOUX

**Expert·es de la DDCT :**

**Fabien GILLET**, Chef du Service de la cohésion et des ressources humaines

**Ghislaine COSTA**, Chargée de mission Risques

**Laurence VISCONTE**, Cheffe du Service de l'Optimisation des Moyens

**Rachel BOUSQUET**, cheffe du Service de la Relation Usager

**Agnès DUTREVIS**, Conseillère de prévention (BPRP)

**Organisation du CHSCT :**

**Jérémie JOURDAIN**, Chef du Bureau des Relations Sociales et de la Formation

**Titulaires :**

**Catherine ALBERT** CGT *présente*

**Odile BONVARLET** CGT *présente*

**Catherine VALADIER** CGT *présente*

**Bérangère GIGUET-DZIEDZIC** UNSA *excusée*

**Richard CASSIUS** UNSA *présent*

**Alban SCHIRMER** UCP *présent*

**Marie-Pierre JEANNIN** CFDT *présente*

**Marc ZIRI RAMEL** SUPAP-FSU

**Christine CADIOU** CFTC *présente*

**Suppléant·e·s :**

**Anne DESCOMBES** CGT

**Annie LORMEAU** CGT

**Bénédicte PERFUMO** CGT *présente*

... UNSA

**Patricia ANGER** UNSA

**Jean-Benoît LEROY** UCP

**Valérie SANTELLI** CFDT *présente*

... SUPAP-FSU

**Faisal HAMDANI** CFTC *présent*

**Expert·es :**

aucun·e

**MEMBRES DE DROIT**

**Dr Vanessa MARTINI**, Service de la médecine préventive (DRH) *présente*

**Dr Hakima DIBOUNE**, Service de la médecine préventive (DRH) *présente*

**Dr Ouardia SEKHER**, Service de la médecine préventive (DRH)

**Erwan BERTHOU**, MISST (DRH) *présent*

**Marina SILENY**, Adjointe à la Cheffe du BPRP *présente*

## Sommaire

7. Communication sur la mairie de Paris Centre
8. Communication sur la territorialisation des politiques municipales parisiennes
9. Communication sur le bilan canicule
10. Communication sur le nettoyage des vêtements de travail
12. Questions diverses

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Bonjour à tous et à toutes. Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance et pour commencer, je vous propose de désigner Mr Jérémie Jourdain comme secrétaire de la séance.

**M. JOURDAIN.**- Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Nous nous étions arrêtés la dernière fois au point 7 concernant la communication sur la mairie de Paris Centre.

## **7. Communication sur la mairie de Paris Centre**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Il s'agit du projet de regroupement des quatre premiers arrondissements qui fait l'objet d'un point d'information de chaque instance et que nous allons reproduire aujourd'hui. L'ouverture de la mairie de Paris Centre est intervenue début juillet. Un point sur la situation des agent-es qui n'ont pas d'affectation définitive va vous être présenté aujourd'hui afin que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, comme l'administration s'y est engagée.

Je donne la parole à Mme Girard sur ce point.

**Mme GIRARD.**- Je pense que vous avez l'habitude d'échanger régulièrement sur ce projet depuis deux ans. Je vous rappelle très rapidement que nous avons un effectif cumulé de 137 agent-es sur les quatre mairies d'arrondissement. Il a été acté d'établir les effectifs de la nouvelle mairie Paris Centre à 70 agent-es, par rapport à des mairies de taille équivalente en termes d'habitants, d'actes, etc. Tout un travail avait donc été fait pour arriver finement à cette volumétrie d'effectif.

Nous avons donc mis un accompagnement pour 67 postes/agent-es, tout en sachant que l'on nous avait demandé parallèlement un effort de redéploiement de 48 postes. Nous avons vraiment essayé d'accompagner au mieux ces agent-es pour qu'ils retrouvent des postes au sein de mairies d'arrondissement qui est un environnement qu'ils connaissaient, en tout cas pour tous ceux qui souhaitaient rester dans cet environnement-là. Ainsi, 30 agent-es ont fait une mobilité au sein de la DDCT, d'autres se sont évidemment positionnés en dehors. À ce jour – nous répondrons à vos questions plus précisément, mais vous avez le détail dans la petite fiche -, seul-es huit agent-es sont toujours en recherche de mobilité.

**Mme HICKEL.**- Il ne reste plus que sept agent-es puisque vendredi un des 8 agent-es a trouvé une affectation définitive à la DILT. C'est du suivi au jour le jour.

**M<sup>me</sup> GIRARD.**- À ce jour, puisqu'il y avait également des départs à la retraite, en disponibilité, etc., 7 agent-es, toujours en recherche de mobilité, sont au sein de la DDCT sur des missions en attendant de trouver une affectation leur convenant.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Ces éléments appellent des remarques de votre part ?

**Mme BONVARLET.**- Bonjour à toutes et à tous. À vous lire, nous en oublierions presque le cataclysme que l'annonce du regroupement des mairies 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> a provoqué pour la plupart des agent-es. La situation n'est pas aussi idyllique que celle que vous présentez. En

l'occurrence, on a demandé à des personnes de quitter un poste, un environnement de travail choisi dans lequel elles s'épanouissaient et rendaient un service public de proximité. Nous savons tous et toutes qu'une mobilité est d'autant mieux vécue qu'elle est choisie.

Il est difficile de croire que les dernier-es agent-es qui n'ont pas été de l'aventure Paris Centre et qui ne devaient pas être laissé-es sur le bord du chemin et affecté-es en interne dans les grandes mairies d'arrondissement en manque criant d'effectif l'ont tous et toutes été par choix et non pas défaut. Inutile de rappeler l'impact qu'une mutation imposée peut provoquer en termes de RPS.

Ce regroupement et la mutualisation des services ont malheureusement engendré la perte de 48 postes budgétaires, ce que vous ne rappelez pas vraiment dans le bilan. Un redéploiement de ces postes aurait pourtant pallié le sous-dimensionnement de certains services en mairie ; la DDCT avait-elle vraiment les moyens de ce luxe ? Ne craignez-vous pas, en vous privant de cette richesse, de reproduire le même schéma à Paris Centre en y intégrant moins d'effectifs qu'à la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement avec laquelle vous l'avez souvent comparée, mais qui concentre pourtant moins d'habitants. Ce n'est toutefois pas faute de l'avoir dénoncé.

Enfin, nous souhaiterions savoir quelles sont les missions ponctuelles confiées aux 7 agent-es toujours en recherche de poste. Il ne s'agirait pas de leur confier tout et n'importe quoi au nom de la sacro-sainte polyvalence.

J'aurais un autre point à aborder, mais je laisse les autres membres intervenir auparavant s'ils le souhaitent.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Je vous propose d'aborder votre dernier point.

**M<sup>me</sup> BONVARLET.**- Je suis d'accord.

L'autre point que vous n'abordez pas dans cette communication sur la mairie de Paris Centre est le service des titres d'identité. Alors que le CHSCT de mars dernier présentait un focus pour les agent-es du quai de Gesvres, indiquant en substance – page 93 – que dès l'intégration des agent-es des titres au sein de la DDCT, l'installation quai de Gesvres avait été annoncée comme étant limitée à juillet 2020, ces locaux étant affectés à la Préfecture de police. Nous étions également informé-es qu'un service titre avait ouvert à la mairie du 3<sup>ème</sup> en janvier 2020 – le futur Paris Centre – : 4 postes à l'ouverture + 6 postes au total à la fin des travaux. Il était donc prévu une mobilité des équipes vers la mairie de Paris Centre. Or, par mail du 10 novembre 2020, le plateau 3975 était informé du déménagement du service titres du quai de Gesvres du 25 au 27 novembre dans les locaux de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Cette information figure désormais sur Paris.fr.

Que devons-nous alors comprendre puisque ce déménagement ne figure pas à l'ordre du jour ? S'agit-il d'un service titres en plus de celui de Paris Centre et des autres mairies d'arrondissement ? Pourquoi alors avoir centralisé les quatre premiers arrondissements pour réintégrer le service dans l'ex-mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ? Quoi qu'il en soit, vous n'avez trouvé ni opportun ni important d'en informer le CHSCT. Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Je vous remercie, Mme Bonvarlet, pour votre contribution. Est-ce que quelqu'un·e d'une autre organisation syndicale désire intervenir ?

*Aucune demande d'intervention*

*Madame Cadiou rejoint la séance.*

**M<sup>me</sup> GIRARD.**- Nous n'allons pas revenir sur le projet de Paris Centre et je crois que sur ce projet-là, que j'ai suivi de l'extérieur dans la mesure où je n'étais pas à la DDCT, mais sur lequel l'accompagnement des agent·es a été mis très en amont et dès le départ dans le projet en termes d'informations et de suivi tout au long. Mme Hickel pourra détailler sur les missions.

Effectivement, le déménagement aurait dû être évidemment donné comme information. Vous le savez – comme vous l'avez très bien rappelé –, les locaux de Gesvres devaient être restitués dès le 1er juillet 2020 dans le cadre de l'accord signé avec la Préfecture de police en 2018. Ils seront finalement restitués avant la fin de l'année et nous sommes, pour l'instant, dans une localisation trouvée dans l'ancien bâtiment de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Les travaux ont été effectués, le déménagement a eu lieu et l'équipe a effectivement commencé à y travailler depuis ce matin. Je comprends bien, vous auriez dû être, a minima, informés de cela.

Concernant les autres questions sur les missions des 7 agent·es, qui désire intervenir ?

**M. GILLET.**- Les 7 agent·es restant·es sont surtout des agent·es ayant accompagné la fin de Paris Centre. C'est pour cette raison qu'il y a un petit délai et que ces agent·es sont toujours en recherche de mobilité. Dans la mesure où ils et lles ont notamment accompagné la DILT lors du transfert des bâtiments, nous avons toujours besoin d'effectifs, que ce soit pour des **ALG**, agent·es administratifs/ives ou des secrétaires administratifs/ives. Ces agent·es pouvaient donc être positionné·es en lien justement avec ces bâtiments. C'est aussi le cas d'un de nos attachés qui est suivi et a trouvé un poste.

Les 3 autres agent·es de catégorie A sont affecté·es sur des missions au sein de la DDCT en lien avec ce qu'ils ou elles faisaient auparavant et leur parcours professionnel.

Je ne sais pas si cela répond à vos questions.

**M<sup>me</sup> HICKEL.**- Je voulais revenir sur cette question des mobilités contraintes ou choisies. Tous les agents et agentes ont choisi leur mobilité. Ils et elles ont été accompagné·es et c'est la raison pour laquelle il en reste encore puisqu'il existe des postes vacants à la Direction. Personne n'a été affecté d'office sur des postes vacants. Le travail des agent·es a été fait avec Pascale Bidard depuis le début. Nous avons créé un poste pour accompagner spécifiquement les agent·es des mairies 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et 4<sup>ème</sup> avec l'arrivée de Pascale Bidard il y a deux ans maintenant. Une démarche de mobilité choisie a vraiment été privilégiée pour tous et toutes.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Je vous remercie déjà pour l'accompagnement spécifique mis en place et pour avoir pris au sérieux cet accompagnement dans des moments de changement en général difficiles pour les agent·es, j'en conviens. N'hésitez pas, si des cas problématiques

vous sont remontés, à nous en informer de manière à voir ce que nous pouvons faire. Je pense qu'il est très, très important de le faire dans les meilleures conditions possibles et que chacun·e puisse retrouver un poste dans lequel s'épanouir.

Sur la question des effectifs dans la mairie de Paris Centre, si vous avez sur le terrain un sentiment de sous-effectif, remontez-nous ces alertes pour que nous puissions faire le suivi et voir comment il est possible d'adapter le mieux possible.

Concernant la communication sur le déménagement, nous veillerons également à l'avenir à faire en sorte que vous soyez correctement informés en tant qu'organisations syndicales.

**M<sup>me</sup> GIRARD.**- Si vous voulez visiter les locaux, vous êtes évidemment les bienvenu·es et nous pouvons l'organiser rapidement.

**Mme VALADIER.**- Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, j'allais vous le proposer, une petite visite s'impose, je pense. Nous n'avons déjà pas été informé·es, donc je pense que c'est un minimum.

Je voudrais en profiter, dans la mesure où vous parlez, Mme la Présidente, de vous faire remonter des problématiques à Paris Centre, mais également ailleurs. Nous nous retrouvons avec plusieurs agent·es de catégorie A, des attaché·es, en recherche de poste. Personnellement, je ne peux que m'étonner. Je travaille à la mairie du 14<sup>ème</sup> dans laquelle des postes se libèrent à une vitesse faramineuse où véritablement tous les niveaux de la strate hiérarchique font une mobilité, l'ont déjà faite ou vont la faire. Par exemple, parmi ces quatre attaché·es, il leur a été proposé de faire partie de la mairie du 14<sup>ème</sup> ? S'ils ou elles ne le désirent pas, il serait intéressant d'en connaître les raisons et nous devons comprendre pourquoi nous avons si mauvaise réputation. Sur l'équivalent de juin à décembre, à peu près une vingtaine de postes sont partis, ce qui pose tout de même question. J'avais déjà fait une alerte il y a quelque temps sur notre mairie, et on nous avait répondu qu'il n'y avait pas de problèmes. Actuellement, c'est la fuite en avant donc je pense qu'à un moment donné il va falloir s'inquiéter de cette situation, y compris avec les échéances qui vont arriver l'année prochaine : le recensement de la population, les élections, toutes les choses qui posent problème. J'en profite donc pour vous poser des questions sur ce que vous comptez faire également sur cette mairie d'arrondissement.

Effectivement, pour ce qui est du quai de Gesvres, il est tout de même malheureux d'être obligé de l'apprendre par une collègue qui travaille heureusement au plateau. Si nous pouvions éviter ce genre de situation à l'avenir, ce serait tout de même bien. Merci.

**M<sup>me</sup> GIRARD.**- Sur le quai de Gesvres, je ne peux que réitérer nos excuses, vous proposez de le visiter et, le cas échéant, nous en reparlerons évidemment.

Concernant la mairie du 14<sup>ème</sup>, nous suivons évidemment de près tous ces mouvements de manière à pouvoir publier les fiches de poste le plus rapidement possible et à pourvoir les postes le plus rapidement possible. Évidemment, nous allons suivre de très près ce sujet-là. Pour votre information, l'INSEE a décidé vendredi de décaler le recensement à 2022 – vous l'évoquiez parmi les difficultés à venir en 2021. Il y a deux choses : très vraisemblablement le décalage des élections régionales au mois de juin et le recensement décalé à 2022. Cela n'empêche pas de suivre de très près les remplacements des postes et bien sûr tous ces

postes sont prioritairement proposés aux personnes en attente d'affectation au sein de la Direction.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- En effet, s'il y a des mouvements importants, je pense que nous devons garder un œil attentif sur la mairie du 14<sup>ème</sup>. Le point est bien pris.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point-là ?

*Aucune demande d'intervention*

Je vous propose de passer au point suivant.

## **8. Communication sur la territorialisation des politiques municipales parisiennes**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Il s'agit d'un projet de mandature donc nous ne sommes encore qu'au tout début de ce qui va être un changement important.

Je laisse Mme Girard nous donner quelques éléments supplémentaires.

**Mme GIRARD.**- Ce sont quelques éléments de communication pour vous tenir informé-es du lancement de ce chantier. Je l'ai évoqué dans toutes mes rencontres bilatérales avec vous et, bien évidemment, cela fait partie des chantiers qui seront suivis par le Comité de suivi des réformes que la Secrétaire générale a mis en place avec les organisations syndicales au niveau central et que nous devons suivre également avec vous.

Il est très important de comprendre que l'objectif de la Maire de Paris est que l'arrondissement devienne un échelon de référence de la mise en œuvre des politiques publiques, en partant du principe qu'il est indispensable – même si évidemment nous garderons toute l'unicité, toute l'égalité, toute l'unité de la Ville de Paris dans la définition de ces politiques publiques et dans le fait d'assurer l'égalité de traitement et d'accès aux services publics entre tous les Parisiennes et Parisiens – d'intégrer les différences territoriales qui existent pour avoir une mise en œuvre différenciée et de donner les moyens et les responsabilités aux maires d'arrondissement pour être les plus réactifs possible dans le service public à délivrer aux Parisiens.

Il est extrêmement important – j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire dans nos rencontres bilatérales, mais je le redis ici – de savoir que le statut spécifique des administrations parisiennes sera préservé. Il n'y a pas volonté et mandat de la Maire de Paris, bien évidemment, de transférer aux mairies d'arrondissement des autorités hiérarchiques sur des services déconcentrés d'autres Directions opérationnelles. Nous sommes en train de réaliser un travail fin sur ce qu'une Direction Générale de Service d'une mairie d'arrondissement doit faire sur son arrondissement, au-delà de tout ce qu'elle fait aujourd'hui dans la gestion de sa mairie et dans les missions régaliennes que sont les siennes entre l'état-civil, les titres et les élections. Cette réflexion-là, sur les Directions Générales de Service, est en cours en associant aussi bien les Directions opérationnelles qui ont à travailler avec les Directions Générales de Service elles-mêmes, et bien sûr le « troisième pied » que sont les Cabinets des maires d'arrondissement, les maires d'arrondissements eux-mêmes dans leurs relations avec leur Direction Générale des Services.



À ce stade, il est important de noter qu'il existe 7 groupes de travail, chaque fois pilotés par les Adjointes les plus directement concernés. Tous/tes les maires d'arrondissement sont associés et envoient des représentant·es de leur cabinet ou des représentant·es plus administratifs/ives via leur Directeur Général des Services ou leur Directrice Générale des Services selon les sujets.

Les 7 groupes de travail thématiques sont listés sur la fiche que nous vous avons remise. Vous noterez qu'un point est extrêmement important, celui du groupe de travail n°6 sur l'accompagnement des Ressources humaines. L'idée est vraiment de travailler aussi bien sur la façon dont la prise en compte des parcours en arrondissement, sur les mairies ou les services déconcentrés, devrait être encore améliorée dans la valorisation matérielle des agent·es, même si de nets progrès ont été faits lors des dernières années, mais également, la manière dont sont accompagné·es les agent·es et les services qui verraient des évolutions dans le cadre de ce chantier-là, notamment des accompagnements sur des montées en compétences ou des formations nécessaires dans le cadre de ce chantier. C'est vraiment là-dessus qu'un travail important sera effectué. Ce groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour bien répondre à la question légitime que vous pourriez poser sur l'absence de groupe de travail sur l'action sociale pour laquelle, vous le savez, un travail sur son unification et sa territorialisation est lancé dans le cadre des travaux à mener entre la DASES et le CASVP. Ces travaux sont pilotés par Léa FILOCHE au niveau politique et par Jeanne SEBAN, nommée directrice de la DASES pour ce faire, en préfiguratrice et en responsable de ce grand projet.

L'objectif est de réunir les groupes de travail au moins une fois avant le 15 décembre 2020. Par ailleurs, le Comité de suivi des réformes, dont je vous parlais, a mis à l'ordre du jour de celui du 10 décembre le sujet "territorialisation", et ensuite, avec des réunions tous les mois pour tenir les organisations syndicales informées au niveau central. Soit vous serez, une partie d'entre vous, j'imagine, invité·es en tant qu'expert·es par les organisations syndicales centrales, soit nous devons « dupliquer » ce Comité de suivi aussi par un Comité de suivi au niveau de la DDCT.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Cette présentation appelle-t-elle des remarques ?

**Mme ALBERT.**- Bonjour à toutes et tous.

Vous avez terminé, Mme Girard, sur la question de l'action sociale. J'ai appris la semaine dernière que dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, par exemple, l'ensemble des services sociaux sont en sous-effectif de 20 à 30 travailleurs sociaux dans les services sociaux – CASVP et France Insertion – dans un moment où nous sommes dans une crise sociale dramatique. C'est vrai que l'ensemble des réformes qui continue ne doit pas faciliter le travail des collègues qui se maintiennent. Or, nous en avons véritablement besoin, notamment dans les quartiers populaires. J'en profite pour faire passer un message qui...

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Sachant que nous sommes au CHSCT...

**Mme ALBERT.**- J'entends bien, ne vous inquiétez pas, mais je voulais partager ces éléments dramatiques.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Je sais que c'est bien dans les préoccupations de Léa Filoche parce que nous en avons parlé ensemble. Elle en est bien consciente et essaie de faire en sorte de renforcer, en effet, les services sociaux.

**Mme ALBERT.**- Très bien.

Je voulais par ailleurs revenir sur la question de la garantie de l'égalité de traitement qui est en effet très importante. Il faudrait peut-être donner des exemples très concrets, lorsque l'on regarde la réforme des Maisons des associations et de la vie associative, qui visait, selon Madame Véron, à harmoniser le fonctionnement des Maisons, aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas. Parfois, on peut « comprendre », il y a des spécificités locales, etc., mais à un moment donné, il y a aussi un impact plus politique dans le fonctionnement qui est différent de l'une à l'autre et c'est une vraie question. J'aimerais vraiment une analyse, en s'appuyant sur ce qui se passe dans les Maisons des associations pour voir si nous sommes bien sur l'égalité de traitement des usager-es et des agent-es. C'est ma première remarque, mais c'est vraiment quelque chose d'important pour nous.

Deuxième remarque, dans les différents groupes de travail que vous citez, la DDCT est seule, comme si elle était en groupe de travail toute seule, donc j'ai plusieurs questions. Cela signifie-t-il que les services aux usager-es resteront tels qu'ils sont ? Il y a d'autres organisations des Directions opérationnelles, nous voyons qu'il y a un ensemble de Directions qui sont ensemble dans ces groupes de travail. Pourquoi la DDCT est-elle toute seule ? Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas, notamment de fonctionnement différent des services aux usager-es ?

Dans le groupe de travail n° 4, vous parlez de la Participation citoyenne, Vie associative et Politique de la Ville, donc vous ne parlez pas des services aux usager-es. Sur ces différents services-là, est-ce que cela signifie qu'il n'y aura pas de changements et qu'ils continueront comme avant ? Vous avez oublié le service « Égalité-intégration » ; j'espère qu'il ne disparaît pas au regard de l'actualité de ces sujets et leur importance, mais nous avons vraiment une question sur le fait que M. Guichard avait justement demandé à l'ensemble de ces services, y compris à la Politique de la Ville, de faire remonter des propositions pour rester sur une politique parisienne afin également de conserver une égalité de traitement, par exemple entre les équipes de développement local, etc.

Enfin, sur le calendrier, je pense en effet que nous parlons au nom de notre mandat CHSCT et il nous semble important d'avoir des retours en CHSCT sur la question de savoir comment vous pouvez prévenir des risques liés à la santé au travail. Il y a eu d'autres changements dans d'autres secteurs, la DFPE avec les CASPE, etc., l'animation, il faut voir comment cela a été travaillé et la manière d'en tirer le meilleur pour qu'il n'y ait pas d'impacts sur la santé. Sur les changements qu'il pourrait y avoir, nous demandons une analyse des conséquences pour les agent-es et les types de prévention à mettre en place. A priori, il n'y aura pas d'évolution sur les effectifs au regard de ce que vous nous dites. Merci.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Merci Mme Albert. Y a-t-il d'autres observations sur ce qui a été présenté ?

**Mme VALADIER.**- Dans la continuité de ce que disait Catherine Albert, au niveau des mairies d'arrondissement, vous nous dites que vous allez vous interroger sur les moyens à donner

aux maires d'arrondissement pour délivrer plus de services publics aux Parisien·nes. Qu'est-ce que cela signifie de donner des missions supplémentaires aux mairies d'arrondissement déjà bien denses avec, malheureusement, un effectif ne permettant pas justement de les absorber. Nous avons tout de même un déficit chronique à la DDCT, ce que nous dénonçons depuis des années. Comme le disait tout à l'heure Mme Bonvarlet, nous avons tout de même perdu 48 postes de Paris Centre qui auraient très largement pu être redistribués sur des mairies d'arrondissement ce qui aurait permis à nos collègues de mieux travailler. Nous espérons qu'il ne s'agira pas d'un panel de missions supplémentaires sans moyens. D'autre part, quels sont les types de ces missions ? Nous pouvons nous interroger sur les missions régaliennes et sur les missions pouvant être également utiles aux usager·es. Des choses sont faites dans certaines mairies d'arrondissement sur lesquelles nous pouvons interroger l'intérêt fondamental pour les usager·es d'être mises en place. Je pense notamment à la mairie du 4<sup>ème</sup> où il y avait eu, de mémoire, des défilés de mode, etc.

Pour l'accompagnement RH, vous dites que l'on va réfléchir à la valorisation des carrières des agent·es. De la même façon, nous sommes inquiet·es parce que s'il s'agit encore de développer une polyvalence à outrance comme cela a déjà été le cas avec ce que cela induit en termes de fatigue des collègues, de découragement et aussi malheureusement – nous avons pu le voir à la DDCT – de fuite d'agent·es extrêmement compétent·es sur leur poste qui, fatigués de devoir toujours faire plus avec moins et surtout avec plus de missions, plus de compétences à acquérir, ont préféré se tourner vers d'autres Directions. Je pense qu'à un moment donné, aller vers cette polyvalence – polycompétence d'après vos termes – à outrance... D'autant que la DDCT n'est pas connue comme étant une Direction qui valorise, pécuniairement en tout cas, tout cela. Je pense, par conséquent, qu'à un moment donné, il faudra aussi revenir sur ce sujet. Merci.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Merci Mme Valadier. Y a-t-il d'autres questions ?

*Aucune demande d'intervention*

Madame Girard, voulez-vous apporter des précisions ?

**Mme GIRARD.**- Oui, quelques éléments suite à vos interventions.

Aucun service de la DDCT n'est oublié ; certains ont évidemment vocation à avoir une politique parisienne et aujourd'hui aucune territorialisation particulière sauf à dire que lorsque l'on subventionne une association qui travaille plutôt sur tel arrondissement, c'est un sujet de territorialisation. Néanmoins, bien évidemment, le SEII a vocation à traiter les sujets clés de l'intégration, de l'égalité femmes/hommes au niveau de tout Paris, indépendamment de l'endroit où sont territorialisées les actions. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été cité en tant que tel.

Nous avons souhaité que la DDCT ait un groupe de travail particulier parce qu'elle porte énormément de politiques ayant déjà, à travers les Maisons de la vie associative et citoyenne, à travers les Équipes de développement local, une présence sur les territoires. Cela nécessite de se poser la question de savoir s'il s'agit de la bonne organisation, le bon mode de fonctionnement ; ce qui peut être amélioré dans les *process* mis en place entre ses services centraux, les mairies d'arrondissement. Ce sera tout l'objet de ce groupe de travail, sachant que, évidemment, ces groupes de travail sont également mis en place, au moins

pour les premiers d'entre eux, pour écouter les maires d'arrondissements et leurs représentant-es sur ce qu'ils ou elles considèrent comme devant éventuellement évoluer en termes d'organisation ou de process. Peut-être qu'à ce titre-là, d'autres sujets pourraient émerger.

Sur la relation aux usager-es, nous avons une organisation bicéphale avec un 3975 qui a un accueil téléphonique centralisé sur lequel il n'est absolument pas question de revenir, et un accueil physique bien territorialisé et qui existe déjà dans l'ensemble des arrondissements avec une formation, un suivi. Donc a priori, il n'y a pas de changements à imaginer sauf à ce qu'il y ait des remontées des maires d'arrondissement qui souhaiteraient que nous ouvrons des sujets, que nous les instruisions et que nous y réfléchissions.

Je suis parfaitement d'accord sur le fait que le CHSCT sera systématiquement informé et saisi sur tout ce qui concerne l'impact de ce qui sortira de ce chantier-là, l'impact sur la santé des agent-es au travail. C'est un sujet clé à suivre.

Mme Valadier, je pense que nous pouvons rappeler les chiffres dans différents centres, mais 21 postes ont tout de même été redéployés au sein des mairies d'arrondissement suite à la fusion des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> en Paris Centre. Nous pouvons aussi donner ce chiffre-là et pas toujours en parallèle le chiffre des suppressions d'emploi.

Par ailleurs, vous savez de fait que les mairies d'arrondissement sont aussi des lieux permettant à des associations et d'autres partenaires d'organiser des événements. Certaines salles sont aussi utilisées pour cela en dehors des périodes de confinement et de crise sanitaire. Personne, évidemment, n'a jamais imaginé ni positionné un défilé de mode comme étant une fonction particulière pour les Parisien-nes.

Mme Santelli voulait intervenir.

**M<sup>me</sup> JEANNIN.**- Mme Santelli a des problèmes avec son micro. Je vous lis sa question : Les OS sont-elles associées ?

**Mme GIRARD.**- Dans les groupes de travail, il n'y a effectivement pas les organisations syndicales. Je suis en train de voir et nous avons notamment demandé un travail aux Directions et aux mairies d'arrondissement sur la charte des arrondissements et l'évaluation de sa mise en œuvre qui date de 2010 et sa pertinence. Les organisations syndicales au niveau central seront également saisies de ce petit travail pour avoir une contribution par rapport à leur propre appréciation. Nous pourrons aussi vous le faire suivre.

Par ailleurs, l'association spécifiquement à travers le Comité de suivi des réformes au niveau central, et nous devons dupliquer et avoir quelques réunions d'échanges et de concertation évidemment au niveau de la DDCT, mais plus particulièrement centrées sur les sujets qui l'impacteront. Nous sommes, entre les mairies d'arrondissement et d'autres différents services, très concernés.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Mme Santelli, voulez-vous intervenir ?

**M<sup>me</sup> SANTELLI.**- Non, pas du tout. J'ai simplement vu que mon micro avait été désactivé. Ma question a été relayée par Mme Jeannin et vous y avez répondu donc je vous en remercie.

**Mme ALBERT.**- J'aurais une question par rapport au calendrier. Le calendrier que vous aviez imaginé continue malgré le fait que nous soyons dans une période où, a priori, les priorités ne sont peut-être pas de continuer à réformer pour réformer. Je parlais tout à l'heure de l'action sociale, mais c'est cela, c'est-à-dire que la Ville considère qu'il est prioritaire aujourd'hui de continuer à mettre en œuvre cette réforme dans la période actuelle. C'est urgent, c'est cela ?

**Mme GIRARD.**- La Ville, la Maire de Paris considère que tout ce qui peut contribuer, en termes de modifications organisationnelles ou de modifications de process, à apporter un service de meilleure qualité aux Parisien·nes continue effectivement à être une priorité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bien entendu, il faut gérer la crise actuelle, mais il est important que nous puissions, comme nous le faisons au service Politique de la Ville, trouver un équilibre pour pouvoir avancer sur un certain nombre de dossiers de fond. En dehors de la crise, il y a beaucoup de problématiques donc en effet, cette réforme continue avec une attention – comme nous l'avons vu, cela a occupé une grande partie de cette instance – pour l'adaptation des conditions de travail dans cette phase de crise sanitaire.

Pour revenir plus spécifiquement sur le service Politique de la Ville, il est déjà prévu de l'organiser, en tout cas, nous allons continuer à réfléchir et à avancer sur ce sujet. Je serai personnellement attentive aux remontées qui seront faites au sein du Service Politique de la Ville. Néanmoins, ma ligne directrice est aussi l'égalité territoriale, qui est importante dans les quartiers populaires, donc il faut réussir à trouver un équilibre entre une action au plus proche du terrain tout en conservant cette égalité territoriale. Je pense que c'est tout à fait le sens dans lequel cette réforme a été engagée. Nous aurons le temps d'en discuter, mais je pense que tout n'est pas contraire.

S'il n'y a plus d'interventions, je vous propose d'aborder le point suivant.

## **9. Communication sur le bilan canicule**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Comme nous le savons, avec l'urgence climatique et les changements climatiques, nous allons faire face à des périodes de canicule quasiment chaque été maintenant. Il va donc falloir adapter aussi rapidement que possible les moyens pour que les agent·es puissent travailler dans de bonnes conditions. Il y a eu double enjeu cette année : enjeu canicule et crise sanitaire. Nous avons pu le voir, cela a posé des problèmes dont nous avons discuté la dernière fois, notamment sur les systèmes de climatisation. L'année prochaine, il va falloir faire aussi ce retour d'expériences pour que l'année prochaine, nous puissions gérer au mieux cette période. En attendant, je donne la parole à Madame Girard qui va vous faire un bilan sur la précédente période.

**Mme GIRARD.**- Je le ferai assez rapidement dans la mesure où vous avez le détail de ce bilan dans votre dossier.

Effectivement, il s'agissait d'un épisode caniculaire dans une situation particulière. Nous avons donc beaucoup accentué la communication sur les bonnes pratiques en mettant notamment en place des systèmes d'affiches sur l'utilisation des ventilateurs et climatisation pendant cette période particulière en lien avec la crise sanitaire.

Nous étions également dans une période de télétravail, déjà enclenchée lors du premier confinement. Cela a pu être aussi une modalité d'activité ayant permis d'affronter la canicule différemment des années précédentes. Il est également à noter que les agent-es de la Direction étaient dotés de brumisateurs individuels ; c'était le cas depuis un certain nombre d'années dans certaines mairies, mais cela a permis de déployer ce dispositif permettant de se rafraîchir facilement.

Vous savez que le Document Unique a été mis à jour et le détail des mesures prises, notamment techniques, est fourni dans le dossier.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous remercie. Cette présentation appelle-t-elle des remarques ?

**Mme ALBERT.**- Nous souhaiterions avoir, en avril prochain, vraiment un état des lieux de ce qui est prévu pour l'été prochain, le récapitulatif de tout ce qui est prévu en fonction des différentes problématiques à cette époque-là. Y compris, nous avons parlé lors du dernier CHSCT, même s'il y a moins de problèmes avec la Covid, la prise en compte notamment de ventilateurs adaptés aux deux risques.

Pour nous, il est vraiment important de pouvoir faire un point en avril et redire un certain nombre de choses qui nous semblent importantes, que nous répétons chaque année et qui sont toujours d'actualité. A priori, il n'y a pas eu de relevés des températures dans la période ; vous parlez du contexte, mais la question se pose d'autant que les personnes étant restées chez elles en télétravail n'avaient pas forcément un ventilateur ou ce qu'il faut pour faire face à des épisodes de canicule. Cela pose la question, y compris, en termes de télétravail : qu'est-il programmé et défrayé, puisque travailler chez soi à un coût, pour permettre aux personnes d'être dans de bonnes conditions chez elles ?

Évidemment, précaution et prévention égalent tout ce qui doit être mis en œuvre en termes de réparation – multiplication des stores, des volets –, tout ce qui peut réduire l'impact de la chaleur – des climatiseurs, la question des pièces de repli. Il faudrait que chaque établissement fasse un point pour savoir où ils en sont parce qu'il n'y en a pas partout encore aujourd'hui. Comment travailler à plus de 33° ? Vous savez notamment que les bibliothèques ont fermé l'après-midi pour éviter de mal accueillir les usager-es, mais également pour prévenir les risques pour les agent-es. Dans ce cadre, l'adaptation des horaires de travail se pose vraiment. Il y avait l'ASA Covid, et nous pouvons très bien imaginer, parce que ce sont de vrais risques au niveau de la canicule et de l'impact, des ASA canicule. J'imagine que la Présidente du CHSCT rebondira particulièrement, mais où en sont également, au niveau de nos services, les questions d'isolation thermique et de végétalisation qui, vous le savez, doivent aussi permettre de réduire les coûts en termes de développement durable et d'écologie, mais également apporter du bien-être pour les agent-es et les usager-es ?

Voilà un peu nos premières préconisations et nous aimerions, par rapport à ce que nous venons de dire, qu'au mois d'avril nous ayons un CHSCT qui expose les mesures de

prévention prises au regard d'éventuelles situations de canicule, celles-ci, vous l'avez dit, risquant de perdurer, malheureusement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme VALADIER.**- Je voulais rappeler l'historique des demandes par rapport à la canicule. Tous les ans, avant chaque été, nous demandions à ce que soit fait un relevé des températures dans chaque endroit pour savoir justement où il y avait une véritable problématique et ce que nous pouvions mettre en place. Je pense que vous l'avez acté, Madame la Présidente, nous allons très certainement avoir des périodes de canicule tous les étés donc nous ne pouvons plus y échapper. Nous comprenons que la Covid n'a pas permis de le mettre en place cette année, mais il faut véritablement que ce soit fait pour l'été prochain. Cela permettra tout d'abord de voir où sont les problématiques. Dans une mairie d'arrondissement installée dans un vieux bâtiment – il en existe tout de même quelques-unes –, les différences de températures peuvent être absolument énormes entre des gens qui travaillent sous les toits, en hauteur, avec une mauvaise isolation, ou des gens plutôt au rez-de-chaussée avec une structure un peu plus dense au niveau des terres et qui permet un peu plus de fraîcheur. Nous devons véritablement nous poser la question de savoir où il est nécessaire d'intervenir et c'est tout l'enjeu de la situation.

D'autre part, je lis sur le document, et cela me choque : *« Cette année encore, il n'y a eu aucun exercice du droit de retrait lié aux fortes chaleurs, ce qui peut être le signe que, même si les problèmes thermiques ne sont pas tous résolus, un processus d'amélioration continue est enclenché »*. Franchement, les collègues, lorsqu'ils viennent travailler dans ces périodes où il fait une chaleur extrême – nous avons atteint jusqu'à 34° dans nos bureaux –, c'est étouffant et même avec un ventilateur, même en aérant, etc., cela ne suffit pas, même avec des brumisateurs, et nous sommes dans une fatigue extrême.

Effectivement, lorsque les agent·es sont présent·es, qu'ils travaillent... Nous ne pouvons pas travailler de la même façon, il n'est pas possible de travailler aussi bien, de façon aussi efficace, et j'espère que c'est parce qu'on leur demande parce que ce n'est pas possible physiquement de maintenir des cadences parfois très intenses. Se retrouver avec cette chaleur et se dire que si on veut faire un droit de retrait, il faut écrire, expliquer, attendre de savoir si c'est d'accord ou pas, si on peut rentrer chez soi et savoir ce qui va être mis en place, les agent·es se retrouvent avec une charge supplémentaire de réflexion qu'ils ou elles ne sont pas en mesure de mettre en place, tellement c'est épuisant. Les trois quarts du temps, on attend que cela passe. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que nous travaillons dans de bonnes conditions ; il faut que vous le sachiez, Mme la Présidente. C'est pour cette raison que des choses doivent être mises en place. Certes, il y a la problématique de la Covid, mais pas uniquement, et il va falloir vraiment s'y atteler pour les prochaines années. La végétalisation, comme nous en parlions la dernière fois, pourquoi pas, mais avec une véritable interrogation sur les endroits où c'est vraiment problématique, ceux à traiter en priorité. Sinon, c'est comme le principe des AT, tant que nous n'avons pas de données, nous ne savons pas où il faut intervenir, mais une fois que nous les avons, il faut faire quelque chose sur ces endroits-là.

Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CASSIUS.**- Je voulais intervenir également sur la chaleur dans certains bureaux, notamment dans les mairies d'arrondissement où les bureaux sont au-dessus de verrières, au dernier étage ou encore dans certains bureaux du 5<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville dans lesquels il fait très chaud l'été. Même en aérant, ce n'est pas toujours l'idéal puisqu'il y a en plus les bruits de la ville. Il ne faut pas oublier ces bureaux-là que ce soit au 5<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, dans les 6<sup>ème</sup> et derniers étages ou dans certaines mairies.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose que Mme Girard nous apporte des informations complémentaires.

**Mme GIRARD.**- Un travail très important est toujours mené au niveau du Secrétariat général par le Service « gestion de crise » pour mettre à jour ce que l'on appelle « la mallette canicule » après chaque épisode caniculaire pour avoir des outils de gestion de ces épisodes-là qui, effectivement, interviendront chaque année. Nous pourrions en faire une présentation lors d'un CHSCT avant l'été prochain.

Je partage l'avis que nous devons cibler les efforts là où les conditions de travail sont les plus difficiles. Vous parliez des étages supérieurs dans des mairies d'arrondissement, ce sont généralement des fonctions qui ne sont pas au contact du public et sans doute télétravaillables.

Concernant le télétravail, je rappelle tout de même – même si, évidemment, les températures ne sont pas garanties dans les lieux d'habitation – qu'il y a tout de même le fait de ne pas prendre les transports en commun, de ne pas se déplacer. Il y a beaucoup de points positifs par rapport à l'épisode caniculaire.

Sur le 5<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, M. Cassius, les études vont être réalisées début 2021 dans l'objectif de réaliser des travaux plutôt en 2022. En tout cas, il y aura une perspective d'amélioration puisque, aussi bien l'hiver avec le froid que l'été avec la chaleur, les bâtiments de l'Hôtel de Ville, tout le monde le sait, ne respectent pas toutes les normes énergétiques actuelles.

Nous devons arriver à cibler, effectivement, les endroits les plus problématiques et nous assurer que dans ces mairies-là nous disposons de salles rafraîchies qui fonctionnent de manière à permettre des pauses par les agent-es concerné-es. Il y a tout de même toujours une adaptation des temps de pause, une adaptation des horaires vers des horaires variables, mais également fixes – c'est à regarder. Quant à l'ASA canicule, je vous laisse le proposer à l'État, mais je ne pense pas que ce soit forcément la bonne solution.

Pour votre information, vous parliez de la végétalisation, évidemment extrêmement importante pour faire diminuer la température. Il y a aussi tout ce qui est fait sur la circulation : un vélo qui circule génère moins de chaleur qu'une voiture. Vous parliez du bruit lorsque l'on ouvre les fenêtres pour créer des courants d'air, etc., je pense que l'ensemble des collègues ayant des bureaux rue de Rivoli ont passé un été bien différent des étés des années précédentes en termes de bruit et donc de capacité d'aération sans gêne pour le travail. Je pense que cela a été fortement apprécié.



Enfin, nous avons testé cette année, dans les 12<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> de mémoire, des ombrières. Lorsque nous avons regardé les cartes de températures, les relevés de températures effectués par la DVD, nous avons pu réellement voir l'impact de ces ombrières consistant à couvrir une partie de l'espace public et permettre aux gens de se mettre à l'ombre.

J'en ai terminé. Je vous laisse compléter si vous le souhaitez, Mme la Présidente.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- J'ajouterai simplement un point sur la débitumisation qui est également en cours et qui est très, très importante. On sait bien que le bitume peut monter jusqu'à 50° et, par conséquent, réverbère la chaleur de ville la nuit et ne facilite pas la baisse de température la nuit, ce qui ne permet pas au corps de se reposer. C'est en effet à la fois un chantier de court terme et un chantier de long terme : de long terme pour pouvoir adapter la ville, adapter les bâtiments, et de court terme dans l'attente de cette adaptation que nous voulons la plus rapide possible puisqu'il y a un vrai enjeu de santé et que nous puissions tous les ans faire ce retour d'expériences, comme cela a été évoqué. Donc, nous vous présenterons au CHSCT qui se tiendra avant l'été le plan prévu pour l'été prochain.

**Mme VALADIER.**- Pour revenir sur ce que disait Mme Girard sur les problématiques de certains bâtiments. Il faudrait peut-être également s'interroger – je reviens sur ce qui avait été évoqué lors des dépenses SST sur ce sujet-là – sur la problématique des travaux à venir. Vous mentionnez des travaux pour l'Hôtel de Ville, mais dans d'autres sites, il faudra peut-être se dire, et peut-être avant tout... Comme c'est quelque chose de ponctuel, nous n'y pensons pas tout le reste de l'année, mais à un moment donné cela doit être pris en compte, justement pour qu'il y ait des travaux d'amélioration dans les sites dans lesquels c'est vraiment très problématique et cela doit ressortir dans les dépenses SST.

Merci.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.**- Je pense qu'aujourd'hui, c'est quelque chose de bien intégré. Dans le 18<sup>ème</sup>, je sais que le maire d'arrondissement a été assez vigilant. Pour être écologiste depuis de nombreuses années, j'ai longtemps connu le fait que ces enjeux-là ne soient pas reconnus ; aujourd'hui, je pense que cela ne fait plus débat et tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il faut adapter la vie, les bâtiments particulièrement. Les maires d'arrondissement y sont assez sensibles.

**Mme GIRARD.**- C'est vrai que maintenant tous les travaux bâtimentaires sont pensés aussi pour améliorer les performances énergétiques, diminuer l'inconfort lié aux températures. C'est tout de même quelque chose de bien intégré.

**Mme BONVARLET.**- Pour rebondir sur ce que vous disiez sur le télétravail, bien sûr il n'y a pas de transport par temps de canicule, etc., mais la Ville doit tout de même reconsidérer et prendre en compte le fait que certains agent-es télétravaillent dans de très, très mauvaises conditions, dans des petits logements exigus.

**Mme GIRARD.**- Je le redis, Madame Bonvarlet, je suis tout à fait d'accord avec vous et je rappelle que même en temps de crise sanitaire, il est demandé de faire 5 jours de télétravail pour les postes télétravaillables. Il a toujours été dit aux responsables de service, aux encadrant-es, de faire attention aux conditions de travail des agent-es à domicile pour

pouvoir faire des exceptions sur des nombres de jours de retour, etc. Il s'agit de quelque chose d'extrêmement important, évidemment, et vous avez raison de le souligner.

Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais vous vous souvenez que des discussions sont toujours en cours avec les organisations syndicales au niveau central pour arriver à un accord global sur le télétravail. Celui-ci devra inclure les éventuels forfaits, les prises en charge, les éventuels équipements. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des doubles écrans, des personnes ayant des préconisations médicales particulières sur les fauteuils. Tout ce travail est en cours sur le télétravail et nous allons continuer à nous y intéresser évidemment fortement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous propose de passer au dernier point.

### **10. Communication sur le nettoyage des vêtements de travail**

Ce point-là est issu d'une demande des membres de cette instance sur les modalités d'entretien des vêtements de travail et des vêtements d'image au sein de la Direction. C'est ce que nous allons vous présenter aujourd'hui, et nous compléterons ce premier état des lieux de manière plus fine en 2021.

Aujourd'hui, considérant que ce sujet concerne un nombre important de Directions, une réflexion pour définir les mesures à déployer au niveau de la Ville dans son ensemble est en train de se mettre en place. Je laisse Mme Girard détailler.

**Mme GIRARD.**- Connaître la façon dont l'employeur fait face à son obligation réglementaire d'assurer l'entretien des tenues spécifiques de travail, c'est-à-dire que les agent-es sont obligé-es de porter – ce sont bien ces tenues-là qui sont concernées – est récurrent à la Ville.

Ces difficultés et cette variété de modalités d'entretien sont très importantes à la Ville ; un groupe de travail a été lancé au niveau de la DRH, notamment avec l'Agence de mission et un pilotage par le Secrétariat général, ma collègue Anne-Hélène ROIGNAN, en charge de la Qualité de l'action publique, pour arriver à une espèce de catalogue de solutions dans lequel les Directions pourront piocher selon leurs besoins.

Aujourd'hui, vous avez vu le petit bilan que nous vous avons fait. Nous sommes, nous, plutôt dans deux types de modalités : la mise à disposition de machines à laver et/ou la mise en place d'accords avec le pressing de proximité. Nous sommes en train de poursuivre cet état des lieux très précis. Je pense que nous avons aussi intérêt à avoir un regard critique dans un sens constructif, c'est-à-dire de regarder dans le détail les dotations de vêtements que nous donnons actuellement à nos différentes catégories d'agent-es pour voir ceux qui sont effectivement utilisés et ceux qui ne le sont pas. J'ai cru comprendre que, dans certaines mairies d'arrondissement, des compléments de dotations étaient faits, ce qui peut poser la question de savoir si notre dotation est la plus pertinente possible. J'ai donc demandé à Mme Hickel et son équipe d'ouvrir ce chantier-là pour voir si des ajustements étaient à faire ou pas.

Nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet-là, aussi bien en suivant le travail mené au niveau central, mais également en affinant notre état des lieux et en nous assurant que chaque agent-e dispose bien d'une solution pour le nettoyage de ses vêtements

professionnels. Nous le constatons, mais c'est le cas dans beaucoup de Directions, beaucoup d'agent-es choisissent plutôt de nettoyer leurs vêtements à domicile. Par exemple – je le dis également pour tous les collègues autour de la table –, à la DPSP, des sacs hydrosolubles ont été achetés et fournis aux agent-es ; cela leur permet de mettre leurs vêtements dans un sac hermétique et de le mettre ensuite à la machine. Ce sac étant hydrosoluble, ils peuvent laver leurs vêtements de travail en même temps que d'autres vêtements.

Nous allons donc continuer à réfléchir sur ce sujet et nous en reparlerons au prochain CHSCT, mais si vous avez des remarques et des questions particulières, volontiers.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**Mme VALADIER.**- Comme vous l'avez souligné, Mme Girard, c'est un point que nous avons demandé à mettre à l'ordre du jour, car cela fait tout de même un petit moment que cette problématique existe et nous nous penchons de manière légère sur le sujet.

Nous avons été interpellé-es par plusieurs collègues dans différentes mairies et cela nous pose question puisque cela fait déjà un petit moment que des choses ne sont plus faites à la Ville. Au début, tout était nettoyé ; tous les vêtements étaient donnés au pressing ; ensuite, seuls le pantalon et la veste étaient donnés au pressing, pour ce qui est remboursé ou en tout cas pris en charge par l'employeur. Dans d'autres arrondissements, carrément, seule la veste est prise en charge alors qu'auparavant, il pouvait même y avoir des chemises. C'est problématique puisque nous sommes en train de voir que des économies de bout de chandelle se font sur ces sujets-là ; c'est tout de même assez inquiétant.

Par conséquent, se dire que nous allons encore renvoyer cela à l'année prochaine et attendre que l'on trouve une solution, j'ai envie de vous demander comment cela se passe pour les agent-es. Que font-ils /elles ? Continuent-ils ou elles à faire comme d'habitude, c'est-à-dire que ce sont eux qui s'occupent du nettoyage de leurs propres vêtements alors que c'est normalement à la charge de l'employeur ? Nous sommes hors des clous en termes de réglementation.

Par ailleurs, comme cela est souligné dans le document, nous ne sommes pas spécialement pour que tout se fasse au pressing et que ce soit fait par une entreprise extérieure. On peut imaginer qu'il pourrait être intéressant, puisqu'il s'agit d'une réflexion globale de la Ville, de recréer une « municipalisation » de ces fonctions de nettoyage avec différentes missions selon les métiers. Effectivement, il n'est pas possible de nettoyer de la même façon des EPI et des vêtements d'image. À mon avis, un chantier pourrait se faire au sein de la Ville, mais en attendant, que faisons-nous pour les agent-es ? Concrètement, il y a des mairies dans lesquelles certaines choses sont prises en charge, d'autres dans lesquelles il est mis des machines à disposition, mais charge aux agent-es de faire elles-mêmes ou eux-mêmes leur lessive. Seulement, lorsqu'elles sont mutualisées avec des agent-es de ménage, les machines ne sont pas toujours disponibles et ils ou elles doivent revenir plusieurs fois, en sachant que les machines tournent pendant une heure. Nous voyons bien que ce n'est pas gérable si nous voulons le faire au travail ; c'est pour cette raison que les trois-quarts des agent-es finissent par le faire chez elles ou chez eux, ce qui n'est pas normal, je le répète.

Autre point : vous parlez des vêtements d'image – nous sommes bien sur l'image – ; je m'interroge : nous entendons la question du nettoyage, mais il y a aussi la question du

repassage. Lorsque cela sort du pressing, c'est nettoyé, repassé ; tout est fait. Si quelqu'un arrive avec une chemise lavée, mais pas repassée, nous espérons qu'il n'y aura pas de réflexions sur le sujet puisque quasiment rien n'est mis en place pour le repassage. Je pense que la réflexion, nous entendons, il n'y a pas de soucis, et en Central, c'est une très bonne chose, mais il n'est pas possible de continuer à laisser les agent·es payer elles/eux-mêmes ce qui incombe à la Ville. Je vous rappelle tout de même que les ALG sont les agent·es les moins bien payé·es de la Direction.

C'est également des agent·es – je reviens sur le sujet parce que nous l'avons déjà porté – pour lesquel·les nous demandons la NBI d'accueil. Ce sont celles et ceux que l'on fait travailler le plus puisqu'ils et elles étaient également présent·es lors du confinement, ce sont celles et ceux à qui l'on donne toujours le moins ou pour qui on rabote sur des choses complètement hallucinantes – la lessive, les machines –, et à côté de cela, on ne leur donne même pas la NBI en fonction du travail qu'ils réalisent. Je pense qu'à un moment donné il faut refaire un peu d'équilibre à ce niveau-là et rééquilibrer en tout cas l'égalité pour ces agent·es. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Mme GIRARD.**- Je partage le principe : il doit y avoir une solution de nettoyage pour chaque agent·e. Néanmoins, vous savez très bien qu'il existe des sites où il est possible, entre lave-linge, sèche-linge, etc., mais ceux-ci ne sont pas forcément utilisés. L'obligation de l'employeur·e, que je partage avec vous, est de mettre à disposition des moyens, quels qu'ils soient. Ce catalogue de moyens va être acté au niveau central et dans lequel nous piocherons. Sachant que nous avons la « chance » d'avoir des équipements de proximité que sont les mairies d'arrondissement dans lesquelles la mise en place des buanderies est soit déjà effective, soit sera possible du point de vue des travaux et aménagements. Nous allons y travailler pour que chacun ait une solution le plus rapidement possible. Nous sommes en lien avec l'ensemble des mairies d'arrondissement pour voir ce qui est mis en place, ce qu'il faut améliorer, etc. Par conséquent, j'espère bien arriver avec des solutions satisfaisantes lors du prochain CHSCT.

Toutefois, je vous rappelle que nous devons tout de même travailler sur la dotation puisque j'ai l'impression que certaines d'entre elles ne sont absolument pas utilisées, donc nous devons avoir le bon vêtement pour la bonne activité, et que tout cela soit bien programmé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- En complément, s'il y a des endroits où c'est problématique, si des gens attendent pour faire une machine, remontez-nous ces sites-là de façon à y apporter une attention plus particulière et voir s'il est possible de déployer une deuxième machine. Si nous pouvions avoir les cas précis, cela nous permettrait de regarder dans le détail ce que nous pouvons faire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme VALADIER.**- Mme la Présidente, il ne s'agit pas simplement de faire un focus sur tel ou tel endroit, mais il y a autant de solutions qui existent...

**Mme GIRARD.**- Mme Valadier, nous avons dit que nous regardions tous les endroits et toutes les solutions. Mme la Présidente a juste dit que si vous vouliez faire remonter un cas

particulièrement problématique, il fallait le faire, mais pas que nous n'allions traiter que ces cas problématiques.

**Mme VALADIER.**- J'avais bien compris ; je vous rassure. C'était bien le sens de mon propos, il n'y a aucun souci. Je voulais simplement dire que nous demandons une égalité de traitement pour tous les agents et agentes. Il n'est pas possible qu'actuellement, dans telle mairie, on rembourse à des agent·es le pressing pour le pantalon et la veste, et que dans une autre mairie, ce soit juste pour la veste, et encore aujourd'hui.

Nous voulons savoir ce que vous allez faire, maintenant, pour rembourser les agent·es de tous ces frais qu'ils engagent pour une obligation qui est de votre ressort. Notre question est celle-là et nous attendons une réponse. Merci.

**Mme GIRARD.**- C'est bien noté. Effectivement, l'égalité de traitement est tout à fait indispensable, donc vous avez raison. Nous sommes en train de regarder avec chaque mairie d'arrondissement pour qu'elles harmonisent la prise en charge. Une partie est prise en charge sur les ESA des arrondissements donc nous sommes en train de regarder cela mairie par mairie. Nous vous ferons le retour et nous nous assurerons qu'il n'y a pas de difficultés particulières, tout en regardant aussi, je le redis, la nécessité des dotations. Nous regarderons dans le détail.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je reprécise mes propos : une réflexion globale est bien en cours ce qui n'empêche pas, si vous avez des alertes, de nous les faire remonter. Là encore, une urgence est à pallier, vous l'avez souligné, et il y a une réflexion plus globale pour avoir un système pérenne.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce dernier point ?

## 7. Questions diverses

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il des questions diverses ?

**Mme ALBERT.**- Nous souhaiterions être tenu·es informé·es sur la situation évoquée la semaine dernière de risques psycho-organisationnels à la mairie du 12<sup>ème</sup>. Il faudrait que le CHSCT soit bien au courant des mesures prises pour améliorer les conditions de travail, même en amont du prochain CHSCT, pour nous permettre de vérifier que tout va s'améliorer pour eux et elles. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Je pense que nous pouvons clôturer la séance. Il est 11 h 46. Je vous remercie de votre participation sur ces deux créneaux qui a prouvé que nous pouvions avoir des échanges assez transparents et j'espère que nous pourrons y apporter un maximum de réponses. En tout cas, l'objet de cette instance est bien de pouvoir prolonger et de pouvoir améliorer toutes ces situations ainsi que les conditions de travail tout au long de nos échanges pour arriver à quelque chose de satisfaisant.

**Mme GIRARD.**- Lors de notre dernier CHSCT, jeudi dernier, il y a eu 10 minutes sans enregistrement à cause d'un petit problème technique de déconnexion, donc soyez particulièrement attentives et attentifs à la relecture du procès-verbal que vous soumettra Mr Jourdain.

**M. JOURDAIN.**- Nous vous signalerons l'endroit. Il s'agit vraiment de 10 mm entre 11 h 40 et 11 h 50.

**Mme GIRARD.**- Nous vous indiquerons les pages concernées de façon à ce que vous ayez une attention particulière à la relecture de ce passage.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Tout le monde sera sollicité pour avoir une attention particulière sur ce passage-là.

Je vous remercie, passez une bonne journée.

*La séance est levée à 11 h 47.*

**ACB**

Madame Anne-Claire BOUX  
La Présidente



Madame Odile BONVARLET  
La secrétaire du CHSCT



Monsieur Jérémie JOURDAIN  
Le secrétaire administratif de séance